

CAP PETITE ENFANCE

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL - STRUCTURES D'ACCUEIL

Structures collectives réglementées Etablissements d'accueil du jeune Enfant (EAJE)		
	Description	Conditions pour effectuer le stage
<u>Etablissement d'accueil collectif régulier</u> (Anciennement appelé Crèche collective)	Accueil régulier pour les enfants de moins de 4 ans dont les parents exercent une activité professionnelle ou recherchent un emploi. Il peut être géré par une association ou une collectivité territoriale.	Possibilité de stage
<u>Crèche de Personnel d'entreprise</u>	Accueil collectif des enfants de moins de 4 ans dont les parents exercent une activité professionnelle au sein de l'entreprise.	Possibilité de stage
<u>Service d'accueil familial</u> (Anciennement appelé Crèche familiale)	Regroupe des assistantes maternelles agréées, sous la responsabilité d'une puéricultrice ou d'une éducatrice de jeunes enfants qui fait le lien avec les parents. Le temps de garde est adapté aux besoins des parents. L'enfant est accueilli chez l'assistante maternelle qui est employée et rémunérée par le service. La directrice effectue des visites régulières au domicile des assistantes maternelles et suit ainsi l'évolution des enfants dont elles ont la charge.	Possibilité de stage
<u>Etablissement à gestion parentale</u> (Anciennement appelé Crèche parentale)	Accueil collectif des enfants de moins de 4 ans dont les parents exercent une activité professionnelle ou recherchent un emploi. Structure gérée par des parents bénévoles. Des parents participent à l'accueil des enfants, aidés par des professionnels (le)s de la petite enfance permanents et qualifiés.	Possibilité de stage
<u>Jardin d'enfants</u>	Se situe entre la crèche et l'école maternelle. Accueille les enfants de 2 à 6 ans qui ont fréquenté les structures collectives de type crèche avant l'entrée à l'école.	Possibilité de stage
<u>MAM (maisons d'assistants maternels)</u>	Cette formule à mi-chemin entre l'accueil collectif et l'accueil individuel même si dans les textes les MAM sont considérées comme offrant de l'accueil individuel. Les assistantes maternelles agréées se regroupent dans un appartement ou une maison, ou bien dans un local prêté ou loué par une commune, pour accueillir 3 à 9 enfants. Cette formule peut être de type associatif.	
<u>RAM (relais d'assistants maternels)</u>	Lieu d'information de rencontre et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Il propose des ateliers éducatifs pour les enfants accueillis par les assistantes maternelles	Nécessité de questionner le service des examens de l'académie car les stages en ne sont pas toujours acceptés
<u>Micro-crèche</u>	Structure accueillant, au maximum 10 enfants. Une personne chapeaute l'équipe et la gestion. cette « référente technique » est diplômée et peut être EJE, infirmière. Le reste du personnel permanent peut avoir un CAP PE, un DE d'auxiliaire de puériculture ou être ASMAT avec 3 ans d'expérience.	Possibilité de stage
<u>Ecoles maternelles</u>	L'école maternelle peut accueillir les enfants avant l'instruction obligatoire qui débute à 6 ans. Elle est le plus souvent organisée en petite, moyenne et grande section, en fonction de l'âge des enfants.	Le travail effectué uniquement en restauration scolaire ne peut pas être validé pour l'examen

<p><u>Accueil de loisirs sans hébergement</u></p> <p>(Anciennement appelé Centres de loisirs sans hébergement)</p>	<p>structures de loisirs éducatifs pour les enfants scolarisés et les jeunes de 3 à 17 ans fonctionnant généralement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pendant l'année scolaire, avant ou après les heures de classe, pendant la pause du déjeuner, le mercredi ou encore le samedi ; - pendant les vacances scolaires. Ils sont organisés le plus souvent par des associations ou des collectivités territoriales (communes, communautés de communes). 	<p>Dans la mesure où les conditions d'âge des enfants et de durée sont respectées.</p>
<p><u>Séjours de vacances</u></p> <p><u>Centres de vacances collectifs d'enfants</u></p>	<p>Les centres de vacances (ou colonies de vacances) sont des accueils collectifs avec hébergement pour les jeunes âgés de 4 à 17 ans lors de leurs congés scolaires, professionnels ou de leurs loisirs. Les groupes accueillis sont composés d'au minimum 12 enfants et/ou adolescents pour une durée supérieure à 5 nuits</p>	<p>Dans la mesure où les conditions d'âge des enfants et de durée sont respectées.</p>
<p><u>Pouponnières</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les pouponnières ont pour objet de garder jour et nuit les enfants de moins de trois ans accomplis qui ne peuvent ni rester au sein de leur famille ni bénéficier d'un placement familial surveillé. elles sont divisées en deux catégories : - Les pouponnières à caractère social, reçoivent des enfants dont l'état de santé ne nécessite pas de soins médicaux particuliers ; celles à caractère sanitaire, reçoivent des enfants dont l'état de santé exige des soins que leur famille ne peut leur donner 	<p>Il est difficile d'obtenir un stage, les situations sont complexes, le personnel demande d'avoir une formation solide avec de l'expérience.</p>

Description des structures d'accueil occasionnel

<p><u>Etablissement d'accueil collectif occasionnel</u></p> <p>(Anciennement appelé Halte-garderie)</p>	<p>Accueil temporaire ou occasionnel des enfants de moins de 6 ans. Permet un accueil ponctuel d'enfants dont les parents ne travaillent pas ou irrégulièrement ou à temps partiel. C'est un lieu d'éveil et de socialisation sous la responsabilité d'un personnel qualifié. L'établissement peut être géré par une association ou une collectivité territoriale</p>	<p>Possibilité de stage</p>
<p><u>Etablissement d'accueil collectif occasionnel itinérant</u></p> <p>(Anciennement appelé Halte-garderie itinérante)</p>	<p>Accueil temporaire ou occasionnel des enfants de moins de 6 ans. C'est un lieu d'éveil et de socialisation sous la responsabilité d'un personnel qualifié. L'équipe de professionnels travaille dans différents lieux (quartiers, communes) mais dépend du même gestionnaire.</p>	<p>Possibilité de stage</p>
<p><u>Etablissement d'accueil collectif occasionnel à gestion parentale</u></p> <p>(Anciennement appelé Halte-garderie parentale)</p>	<p>Accueil temporaire ou occasionnel des enfants de moins de 6 ans. Permet un accueil ponctuel d'enfants dont les parents ne travaillent pas ou irrégulièrement ou à temps partiel. C'est un lieu d'éveil et de socialisation sous la responsabilité d'un personnel qualifié. L'établissement est géré par une association de parents qui participent à l'accueil des enfants.</p>	<p>Possibilité de stage</p>

Établissement d'accueil collectif régulier et occasionnel

<p><u>Les structures multi- accueil</u></p> <p>Et</p> <p><u>structures multi- accueil à gestion parentale</u></p>	<p>Structure mixte qui regroupe un établissement d'accueil collectif régulier et un Etablissement d'accueil collectif occasionnel. Permet simultanément l'accueil d'enfants à temps partiel ou à temps complet. L'établissement peut être géré par une association ou une collectivité territoriale. Il existe également des structures multi-accueil parentales gérées par des parents bénévoles. Des parents participent à l'accueil des enfants, aidés par des professionnels (le)s de la petite enfance permanents et qualifiés.</p>	<p>Possibilité de stage</p>
--	--	-----------------------------